

# EUROSTOXX RÉFÉRENCE 2019

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de **vie et à l'échéance**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule **d'émission** dédié de droit néerlandais.  
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.  
**L'investisseur** supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de **l'Émetteur** ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- Durée **d'investissement** conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (en **l'absence** de remboursement anticipé automatique).  
**L'investisseur** prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- Éligibilité : Compte titres, contrat **d'assurance-vie** ou de capitalisation. Dans le cas **d'un** contrat **d'assurance-vie** ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance ne s'engage** que sur le nombre **d'unités** de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur **d'actifs** sous-jacents, **n'est pas garantie**, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de **l'évolution** des marchés financiers.
- ISIN : FR0013398377

(1) Notations de crédit au 17 janvier 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de **l'Émetteur** et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Brochure non réalisée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :  
DU 30 JANVIER 2019 AU 15 AVRIL 2019  
(POUVANT ÊTRE CLÔTURÉE SANS PRÉAVIS)



## BNP PARIBAS

# PRIVALTO

La banque  
d'un monde  
qui change



EuroStoxx Référence 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> (Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, à partir de l'année 1, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 9 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,54 %<sup>(3)</sup>) ;
- À l'Échéance des 10 ans :
  - un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec gain de 9 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> si l'indice clôture en baisse, mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - une perte en capital partielle<sup>(1)</sup> ou totale égale à la baisse finale de l'indice si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

EuroStoxx Référence 2019 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'Échéance le 30 avril 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- Objectif de gain potentiel de 9 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup> ou finale<sup>(2)</sup>, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Possible remboursement rapide : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année, à partir de la 1<sup>ère</sup> année, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup> : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
  - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - À l'Échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 9 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,54 %<sup>(3)</sup> par an), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans
- Risque de crédit : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Note (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 15 avril 2019) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique ou final selon les scénarios.

A la Date de Constatation Initiale, le 15 avril 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNEE 1 A 9)

Aux 9 Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>	+	Un gain de 9 % <sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(1)</sup>
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,71 %<sup>(3)</sup> et 7,54 %<sup>(3)</sup>, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 16 avril 2029, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 30 avril 2029 :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>	+	Un gain de $10 \times 9 \% = 90 \%^{(2)}$ , soit un gain de 9 % <sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(1)</sup>
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net de 5,53 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse **n'excède pas 40 %** par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 30 avril 2029 :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>
---

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 30 avril 2029 :

Le capital <sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'indice
--

**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

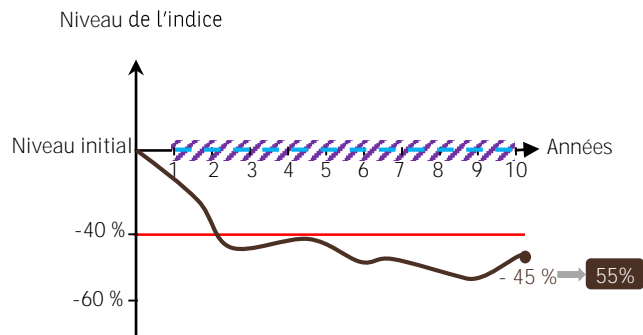
(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 15 avril 2019) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique ou final selon les scénarios.

## ILLUSTRATIONS

- Performance de l'indice (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 9 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- ▨ Période de constatation annuelle

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DU NIVEAU L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL EN ANNÉE 10

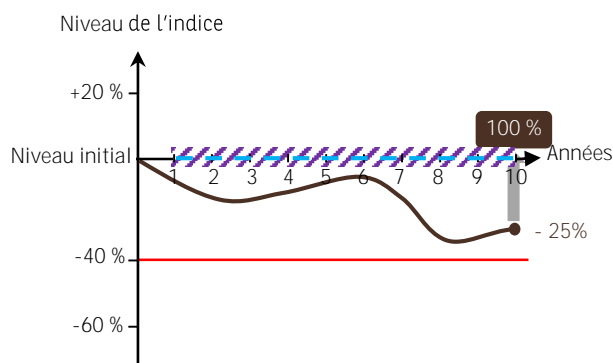


- Année 1 à 9 : à chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- Année 10 : à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'Échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup> - 45 % = 55 % du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de -6,72 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'indice égal à -5,77%).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup> et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'Échéance serait nulle et la perte en capital totale.

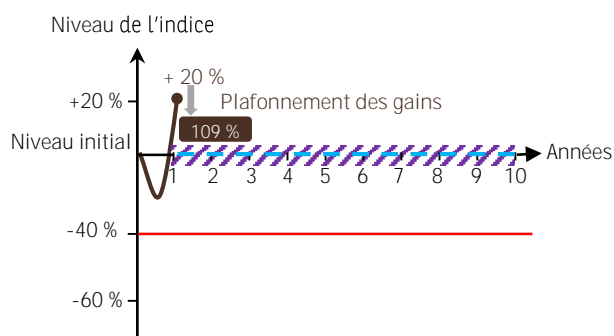
### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL EN ANNÉE 10



- Année 1 à 9 : à chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- Année 10 : à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,82 %<sup>(3)</sup>).

### SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE EN ANNÉE 1<sup>(1)</sup>



- Année 1 : à la 1ère Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup> + gain de  $1 \times 9 \%^{(2)} = 109 \%^{(2)}$  du capital, soit un taux de rendement annuel net de 7,54 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à 19,14 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup> ou à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 9 %<sup>(2)</sup> par année écoulée.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 15 avril 2019) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique ou final selon les scénarios.

## ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)). Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre (le prochain rebalancement aura lieu en mars 2019).

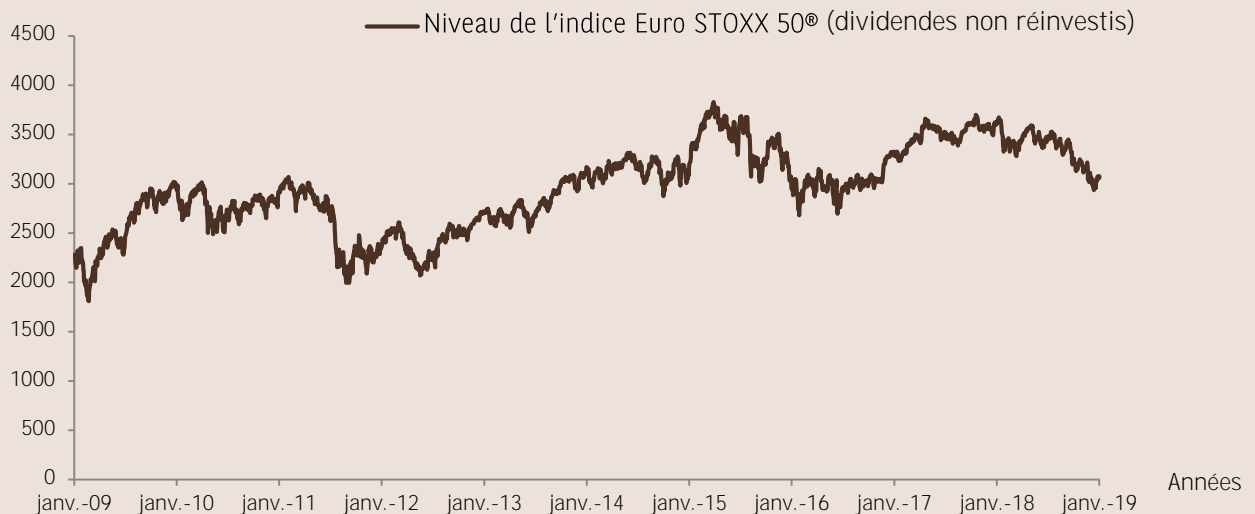
La performance de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

### Performance de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

(entre le 16 janvier 2009 et le 16 janvier 2019)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Niveau de l'indice



Source : Bloomberg, le 16 janvier 2019

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup> ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des EMTN émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013398377
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en <u>cours</u> de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Montant de l'émission</b>	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100%
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Commercialisation	du 30 janvier 2019 au 15 avril 2019 (pouvant être clôturée sans préavis)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des EMTN placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) Code Bloomberg : SX5E - ISIN : EU0009658145
<b>Date d'émission</b>	30 janvier 2019
Date de Constatation Initiale	15 avril 2019
Dates de Constatation Annuelle	15 avril 2020 (année 1), 15 avril 2021 (année 2), 19 avril 2022 (année 3), 17 avril 2023 (année 4), 15 avril 2024 (année 5), 15 avril 2025 (année 6), 15 avril 2026 (année 7), 15 avril 2027 (année 8), 18 avril 2028 (année 9)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	29 avril 2020 (année 1), 29 avril 2021 (année 2), 3 mai 2022 (année 3), 2 mai 2023 (année 4), 29 avril 2024 (année 5), 29 avril 2025 (année 6), 29 avril 2026 (année 7), 29 avril 2027 (année 8), 2 mai 2028 (année 9)
Date de Constatation Finale	16 avril 2029 (année 10)
Date d'Échéance	30 avril 2029 (année 10)
Publication de la Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013398377=BNPP] et sur Bloomberg et télékurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Triple valorisation	Une triple valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Thomson Reuters et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Euronext Paris (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 17 janvier 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## AVERTISSEMENT

EuroStoxx Référence 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché Euronext Paris (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unité de compte, dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'enourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsecured Notes », daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 30 janvier 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »), dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013398377](http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013398377)

Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

# PRIVALTO



# BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change